

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS – QUESTION OU PROPOSITION

Date: 22 mai 2012

Type de proposition: Projet de résolution

Rattaché à: ad (seulement pour les postulats et amendements)

Auteur-e-s:

Titre: Résolution interpartis
Pour la défense des droits des paysannes et des paysans

Texte:

Lors de sa session du mois de mars 2012, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a débattu l'idée d'établir une convention mondiale sur les droits des paysannes et des paysans. Cette convention, qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou encore la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

Arguant que les instruments actuels en matière de droit international pour la protection des paysans sont déjà suffisants, la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'homme s'est opposée publiquement au projet de cette convention. La Suisse était le seul pays à agir ainsi.

Or, en juin 2012, avec l'appui de huit Etats, une résolution sera soumise au Conseil des droits de l'homme. L'adoption de cette résolution permettra la rédaction d'une déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans.

Le Parlement neuchâtelois, sensible à la protection des droits des paysans en Suisse comme dans le monde, rappelant que le meilleur moyen de combattre la faim passe par un appui à la petite paysannerie et par la reconnaissance et le renforcement des droits des paysans et des paysannes sur la scène internationale, invite le Gouvernement fédéral à défendre les droits de ces derniers et lui demande par cette résolution de revoir sa position sur le projet de convention internationale et de s'engager dorénavant en faveur d'une déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans et des personnes vivant en milieu rural ou tout au moins de ne plus s'y opposer.

L'urgence est demandée

Signataire-s ou cosignataire-s:

Nom-s / Prénom-s:

Signature-s manuscrite-s:

